

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DELIBERATION N° 20\_209**

L'an deux mille vingt, le trois novembre à 20 heures 30,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence par intérim de Jean Claude SARTER.

**OBJET : ELECTION DU PRÉSIDENT  
CC CŒUR DE CHARTREUSE**

**Date de la convocation** : mercredi 28 octobre 2020

<p><b><u>Nombre de Conseillers :</u></b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 34 Votants : 36</p> <p><b><u>Résultat du vote :</u></b></p> <p>Anne LENFANT : 23 Cédric MOREL : 11 Blancs : 2 Nuls : 0</p>	<p><b><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></b></p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER, Pierre BAFFERT (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux); Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD, Bruno STASIAK (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Christiane BROTO SIMON (Saint Franc) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Nathalie HENNER, Mathias LAVOLE (Saint-Laurent du Pont) ; Stéphane GUSMEROLI (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Pascal SERVAIS (Saint- Pierre d'Entremont 38); Wilfried TISSOT (Saint-Pierre d'Entremont 73); Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p><b><u>Pouvoirs :</u></b> Cécile LASIO à Stéphane GUSMEROLI ; Jean Paul SIRAND-PUGNET à Bertrand PICHON-MARTIN</p>
--	--

**VU** la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales,

**VU** la loi n° 2010-281 du 29 février 2012 portant modification de la loi de réforme des collectivités territoriales et notamment l'article 60 III,

**VU** l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2011, relatif au schéma départemental de la coopération intercommunale de Savoie,

**VU** l'arrêté préfectoral N° 2011356-0003 du 22 décembre 2011, relatif au schéma départemental de la coopération intercommunale de l'Isère,

**VU** l'arrêté inter-préfectoral n° 2012292-0009 du 18 octobre 2012, portant projet de périmètre de la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes des Entremonts en Chartreuse, du Mont Beauvoir et de Chartreuse-Guiers,

**VU** l'arrêté interdépartemental n°2013107-0018 portant création de la communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de composer l'organe délibérant de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse à l'issue des élections municipales de 2020 et de la démission de M. Cédric VIAL suite à son élection au Sénat,

Madame la doyenne d'âge des membres du conseil communautaire : Birgitta RENAUDIN prend la présidence de l'assemblée et fait procéder à l'élection du/ de la Président(e).

Elle désigne Laurette BOTTA et Pierre FAYARD assesseurs pour le vote.

Madame le Président appelle les candidats à se déclarer.

- Anne LENFANT présente sa candidature.
- Cédric MOREL présente sa candidature.

Chaque membre du conseil communautaire, a déposé dans une urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le décompte des bulletins sortis de l'urne a porté le nombre de bulletins exprimés à 36.

Après avoir procédé au dépouillement :

- Anne LENFANT a obtenu 23 voix
- Cédric MOREL a obtenu 11 voix
- 2 bulletins blancs
- Aucun bulletin nul

**Le Conseil,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2; L. 5211-6; L. 5211-6-1; L. 5211-9;

**VU** le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération ;

**VU** les résultats du scrutin ;

- **DÉCIDE** de proclamer Mme Anne LENFANT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, Présidente de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse et la déclare installée.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 05 novembre 2020,

La Présidente,  
Anne LENFANT

